PROCES VERBAL DE CARENCE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE POINTE-A-PITRE DU 26 AVRIL 2023

Le **26 avril 2023,** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Harry DURIMEL**, Maire.

Etaient présents (17) :
Harry DURIMEL **(Ne prend part au vote de par ses fonctions et donc non comptabilisé pour l'atteinte du quorum**), Tania GALVANI, François PELLECUIER, Corinne DIAKOK-EDINVAL, Henri ANGELIQUE, Philippe RIBERE, Jimmy LOUIS, Rosette BONNETO, Georges BREDENT, Marie-Andrée MANDIL, Alain SOREZE EUGENE, Madly PAULIN-GARGAR, Myriam LACROSSE, Bruno FANFANT, Jean-Marc SOUKAÏ, Alex AUCAGOS, Claude BARFLEUR

Etaient absents (15) :
Cécile BOUCAUD (*proc. Georges BREDENT*), Marie-Hélène SALOMON (*proc. Bruno FANFANT*), Dominique DOLMARE, Yann NANETTE (*proc. Alain SOREZE EUGENE*), Badi FADDOUL, Michèle ROBIN-CLERC *(proc. Madly PAULIN-GARGAR),* Danita LEBRERE, Marie-Odile ALPHONSE *(proc. Tania GALVANI),* Jacques BANGOU, Sandra ENJARIC, Jean-Charles SAGET, Monique DECASTEL, Mehdi KEITA, Loïc MARTOL, Marie-Eugène TROBO THOMASEAU

Absente excusée (1) :
Evelyne DEMOCRITE

ORDRE DU JOUR :

2. Approbation des comptes de gestion 2022 - Budget principal
3. Approbation des comptes de gestion 2022 - Budget annexe « Maison de Quartier de Bergevin ».
4. Vote du compte administratif 2022 - Budget principal
5. Vote du compte administratif 2022 - Budget annexe « Maison de Quartier de Bergevin ».
6. Affectation des résultats 2022 - Budget principal
7. Affectation des résultats 2022 - Budget annexe « Maison de Quartier de Bergevin ».
8. Vote des taux de fiscalité locale 2023 - Budget primitif 2023 - Budget principal
9. Vote du Budget primitif 2023 - Budget principal
10. Vote du Budget primitif 2023 - Budget annexe « Maison de Quartier de Bergevin ».

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 19/05/2023
971-219711207-AU_044_2023-AU

11. Partenariat public privé « éclairage public » – Constitution de provisions pour risques et charges
12. Programmation pluriannuelle des investissements 2023 – 2026 - Gestion en Autorisations de programme (AP) – Crédits de paiement (CP)
13. Versement de la subvention Centre Communal d'Action sociale (CCAS)
14. Versement de la subvention à la Caisse des Ecoles de Pointe-à-Pitre.

- **Vu** l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *le conseil municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*
  Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

  - **Considérant** que lors du vote des comptes administratifs relatifs au budget principal et au budget annexe « Maison de quartier Bergevin », il y avait 16 élus présents sur les 33 en exercice (**le Maire ne prenant pas part au vote de par ses fonctions et donc non comptabilisé pour l'atteinte du quorum**) et qu'en conséquence le quorum n'était pas atteint.

  - **Considérant** que l'absence de quorum, lors du vote des comptes administratifs, invalide les votes de la totalité des points financiers adoptés lors du conseil du 26 avril 2023 en raison de leurs concordances avec les comptes administratifs votés sans quorum.

Par conséquent, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

A cette occasion le conseil municipal délibèrera valablement sans condition de quorum.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 avril 2023

Le Maire,

MAIRIE DE POINTE-A-PITRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

Harry DURIMEL

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 19/05/2023
971-219711207-AU_044_2023-AU